INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

SOMMER
341 Rue de la Mairie
59780 BAISIEUX
France

Votre message du	**Votre référence**	**Date**
07-01-2022		03-04-2023

Rapport d'analyse 22.00112.11

Modification du rapport d'analyse 22.00112.07, établi le 07-04-2022

Essais demandés :

EN 13501-1 (2019)

Echantillon id	Informations fournies par le client	Date de réception
T2200401	DIAPASON	07-01-2022
T2200405	Infillsand	07-01-2022

Kristina De Temmerman
Responsable de la commande de tests

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans permission écrite de Centexbel.
Les résultats d'analyse valent pour les échantillons reçus. Centexbel n'est pas responsable de la représentativité des échantillons.
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

CENTEXBEL • textile competence centre • www.centexbel.be • www.vkc.be
GENT • Technologiepark 70 • BE-9052 Zwijnaarde, Belgium • phone +32 9 220 41 51 • fax +32 9 220 49 55 • gent@centexbel.be
GRÂCE-HOLLOGNE • Rue du Travail 5 • BE-4460 Grâce-Hollogne, Belgium • phone +32 4 296 82 00 • g-h@centexbel.be
KORTRIJK • Etienne Sabbelaan 49 • BE-8500 Kortrijk, Belgium • phone +32 56 29 27 00 • fax +32 56 29 27 01 • info@vkc.be
VAT BE 0459.218.289 • IBAN BE44 2100 4729 6545 • BIC GEBABEBB
Digitally signed by Centexbel

INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

Référence: **T2200401 - DIAPASON**

Informations données par le client

Norme de produit	EN 13501-1 (2019)
Traité FR	non
FR-traitement de surface	non
Type de production	Touffetée
Couche d'usage	PE
Soubassement	Bandelettes tissées en PP
Couche de l'envers	Latex
Masse totale	2075 g/m²
Épaisseur du velours	15 mm
Épaisseur totale	17 mm
Structures de la surface	Velours coupé

N° de l'organisme notifié: 0493

INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

Référence: **T2200401 - DIAPASON**

Essais de réaction au feu - Allumabilité des produits de bâtiment soumis à l'incidence directe de la flamme - Essai à l'aide d'une source à flamme unique

Date de la fin de l'essai	25-01-2022
Norme appliquée	EN ISO 11925-2 (2020)
Norme de produit	EN 13501-1 (2019)

Revêtement de sol

Déviation de la norme	-
Conditionnement	23°C, humidité relative 50% Au moins 14 jours ou jusqu'à obtention de la masse constante

Les résultats d'essai suivants s'appliquent uniquement au comportement des matériaux dans des conditions d'essai particulières de cette norme; il ne sont pas considérés en tant que seul critère pour évaluer pleinement le risque d'inflammabilité de ce matériau à l'usage.

Masse (g/m²)	1946
Dimension des éprouvettes	250 mm x 90 mm x 10 mm
Support	Fibrociment - densité (1800 ± 200) kg/m³
Installation	Pose libre

Les éprouvettes ne sont pas nettoyées

INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

Temps d'application de la flamme (s) 15
Application de la flamme Par la surface - devant

	Longueur			Largeur		
	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
Inflammation	non	non	non	non	non	non
Temps pour atteindre le repère à 150 mm (s)	*	*	*	*	*	*
Observations complémentaires						
Débris fondus endéans 20 s	non	non	non	non	non	non
Formation d'un trou endéans 20 s	non	non	non	non	non	non

* = temps pour atteindre le repère > 20 s s ou repère non-atteint

Critères revêtement de sol
temps pour atteindre le repère: - > 20 s : Classement Efl
- ≤ 20 s : Classement Ffl

Classement **Classe E_{fl}**

Limitations
Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type de produit.

INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

Référence: **M2200541**
T2200401 - DIAPASON
T2200405 - Infillsand

Réaction au feu des revêtements de sol - Détermination du comportement au feu à l'aide d'une source de chaleur rayonnante.

Date de la fin de l'essai	05-04-2022
Norme appliquée	EN ISO 9239-1 (2010)
Norme de produit	EN 13501-1 (2019)
Déviation de la norme	-
Conditionnement	23°C, humidité relative 50% Au moins 14 jours ou jusqu'à obtention de la masse constante

Les résultats d'essai suivants s'appliquent uniquement au comportement des matériaux dans des conditions d'essai particulières de cette norme; il ne sont pas considérés en tant que seul critère pour évaluer pleinement le risque d'inflammabilité de ce matériau à l'usage.

Éprouvette

Support	Sable
Installation	Rempli de sable - 12 kg/m²

Les éprouvettes ne sont pas nettoyées

INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

Flux de chaleur

	Longueur brûlée (cm)			**Temps de persistance**	**Flux de chaleur ***
	10 min	20 min	30 min		**kW/m²**
Largeur					
#1	< 11	26	34	26 min 13 s	6,5
Longueur					
#1	< 11	25	39	30 min 00 s	5,4
#2	16	33	39	30 min 00 s	5,4
#3	15	29	35	26 min 26 s	6,3
Moyenne					5,7

* Flux au point où les flammes s'éteignent ou après 30 minutes

Classement suivant EN 13501-1 (2019)		
Classe	EN ISO 11925-2 ou CWFT	EN ISO 9239-1 (30 min.)
B_{fl}	E_{fl}	flux critique ≥ 8,0 kW/m²
C_{fl}	E_{fl}	flux critique ≥ 4,5 kW/m²
D_{fl}	E_{fl}	flux critique ≥ 3,0 kW/m²

Densité des fumées: Atténuation de lumière

	Maximum (%)	**Totale (%.min)**
Largeur		
#1	4	29
Longueur		
#1	2	16
#2	5	36
#3	3	15
Moyenne		22

Classement additionnel suivant EN 13501-1 (2019)	
densité des fumées ≤ 750%.min	s1
densité des fumées > 750%.min	s2

INRICHTING ERKEND BIJ TOEPASSING VAN DE BESLUITWET VAN 30 JANUARI 1947 / ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRÊTE-LOI DU 30 JANVIER 1947

Classement de réaction au feu : C_{fl} / s1

Classification valable pour le revêtement de sol tel que décrit au paragraphe "Eprouvettes"

Limitations
Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type de produit.

"Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration des performances du fabricant dans le cadre de l'évaluation et la vérification de la constance des performances système 3 et pour le marquage CE dans le cadre du Règlement des Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai"